

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Antoine MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Madame SEYTIER (à Madame GRIMAL)
Madame ARBORE (à Monsieur de BOISSIEU)
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)
Monsieur ABBES (à Madame MEYZONNY)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL
Madame ARENA
Madame PONCET

Monsieur BECQUART est désigné secrétaire de séance.

2024.03.05

MODIFICATION DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

(Rapporteur : Liliane FALCON et Patricia GRIMAL)
Nomenclature : 4.2 : Personnels contractuels

La Commune a mis en place le dispositif « Argent de Poche ». Ce dispositif permet aux jeunes ambarrois de 16 et 17 ans d'effectuer une mission au sein des services municipaux pendant les vacances scolaires.

Suite aux retours d'expériences de la première session, des modifications mineures doivent être apportées. Ainsi, il est désormais fait mention de la circulaire « OPERATIONS VILLE, VIE, VACANCES 2000 » publiée le 01/02/2000. Une précision est apportée quant au fait que l'assurance de la Commune couvre l'activité du jeune et la responsabilité civile des parents couvre les trajets.

Une évolution sémantique est nécessaire afin de totalement se démarquer des prérogatives du contrat de travail. Le terme « règlement » devient par exemple « convention d'accueil ». Cette dernière consolide l'aspect éducatif du dispositif en explicitant l'enjeu de découverte du milieu professionnel et le qualifiant d'activités exercées avec un tuteur.

La Commission Municipale **Jeunesse**, lors de sa séance en date du **11 juin 2024** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **11 juin 2024** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE VALIDER** la nouvelle convention d'accueil du dispositif argent de poche, ci-joint en annexe ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser ladite indemnité qui sera prélevée sur l'imputation DGS 284 65748 ACTI ACTIJEUNES.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **21 JUIN 2024**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Jacques BECQUART
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
991-210100046-20240614-DEL_2024_03_05-DE
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024